
Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

A RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**Fabricant:**

Sonoswiss AG
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH
Téléphone: +41 52 742 80 10, Fax: +41 52 742 80 18
Email: info@sonoswiss.ch
Internet: www.sonoswiss.ch

Renseignements en cas d'urgence:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

A RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :
5-15% agents de surface anioniques, 5-15% agents de surface non ioniques, <5% phosphates, <5% polycarboxylates.

A RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**Recommandations relatives au produit**

Rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

A RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Annexe 1: non cité.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1^{er} janvier 2018) :
Exonération de la taxe sur les COV (COV mentionnés dans la liste positive des substances (annexe 1): 0%).

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial**Sonoswiss Cleaner L2 (SW-C L2)
UFI: G600-6054-4002-5R38**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées****Secteur d'utilisation [SU]**SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels**Catégories d'utilisation [PC]**

PC35 - Produit de lavage et de nettoyage

Catégories de processus [PROC]

PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC9 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

! Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage neutre, aqueux et réducteur de mousse, pour le nettoyage à ultrasons, par immersion et par aspersion pour les pièces à nettoyer et les produits médicaux sensibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant / fournisseur**Sonoswiss AG
Sonnenstr. 417, CH-8262 Ramsen/SH
Téléphone +41 52 742 80 10, Fax +41 52 742 80 18
E-Mail info@sonoswiss.ch
Internet www.sonoswiss.ch**Service des renseignements**Email: info@sonoswiss.ch
Téléphone +41 52 742 80 10**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Renseignements en cas d'urgence**Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich
Téléphone +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**Classes de risques et
catégories des risquesConsignes en
cas de danger

Méthode de classification

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**Classes de risques et catégories des risques****Consignes en cas de danger****Méthode de classification**

Eye Irrit. 2

H319

Jugement d'expert et détermination de la force probante.

Consignes en cas de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers**Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

L'inhalation d'aérosol peut être nocive.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges**Description**

Mélanges aqueux neutre et réducteur de mousse composé d'agents de surface anioniques et non ioniques, agents complexants et phosphates.

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
166736-08-9		alcool de graisse (C10), alkoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
15763-76-5	239-854-6	cumènesulfonate de sodium	< 5	Eye Irrit. 2, H319

Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
164524-02-1	629-764-9	cumènesulfonate de potassium	< 5	Eye Irrit. 2, H319
27458-92-0	248-469-2	isotridecanol	< 0,2	Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Acute 1, H400 M=1 / Aquatic Chronic 1, H410 M=1

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).
166736-08-9	alcool de graisse (C10), alkoxylé	Not relevant (polymer).
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	01-2119489411-37
164524-02-1	cumènesulfonate de potassium	01-2119489427-24
27458-92-0	isotridecanol	Not relevant (impurity).

Remarques complémentaires

Ingrédients selon Annexe VII, A, CE-Règlement 648/2004 (détergents): 5-15% agents de surface anioniques, 5-15% agents de surface non ioniques, <5% phosphates, <5% polycarboxylates.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

Aucune autre information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

eau

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions lors de la manipulation**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter d'inspirer les aérosols.

Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Ne pas utiliser le produit lui-même en injection et aspersion. Utilisez uniquement la solution d'application diluée pour le nettoyage par aspersion.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Remarques complémentaires**

Valeurs limites d'exposition professionnelle: Aucune information significative disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Dispositifs techniques appropriés de commande

Ventilation technique en cas d'exposition continue en brouillard fin.

! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect	Couleur	Odeur
liquide	jaunâtre	caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 7,1				
plage d'ébullition	>= 100 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					non spontanément inflammable
Limite inférieure d'explosibilité	non significative				
Limite supérieure d'explosibilité	non significative				
Pression de vapeur	ca. 23 hPa	20 °C			
Densité relative	1,059 g/cm ³				
Densité de vapeur	non disponible				
Solubilité dans l'eau					miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	-1,1				Valeur pour cumènesulfonate de sodium.
Température de décomposition	>= 100 °C				
Viscosité (dynamique)	5,4 mPa*s	20 °C			
Teneur en solvant	0 %				
Vitesse d'évaporation eau: 0,36 (ASTM D3539).					

Propriétés comburantes
aucune

Propriétés explosives
aucune

9.2. Autres informations

Aucune autre information significative disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
CL50 aiguë par inhalation	7,2 mg/l ()		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	poussières/brouillards
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	Le mélange n'est pas classé comme sensibilisant cutané.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

! Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

OECD 437: not serious eye damaging.

Constatations empiriques

dégraisse la peau.

! RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 8,8 mg/l		calculé	
Daphnie	CE 50 7,3 mg/l		calculé	
Algues	CE 50 8,6 mg/l		calculé	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	> 80 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Facilement dégradable.
-------------------------	--------	---	---------	------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

cumènesulfonate de sodium: La bioaccumulation est improbable.

cumènesulfonate de potassium: La bioaccumulation est improbable.

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

isotridecanol: A le potentiel de bioaccumulation (log Kow: 5,57).

12.4. Mobilité dans le sol

cumènesulfonate de sodium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

cumènesulfonate de potassium: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, immobile, forte adsorption sur le sol.

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, forte adsorption sur le sol, immobile.

alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'adsorption sur le sol est possible.

isotridecanol: non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information significative disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
DCO	ca. 450 mgO ₂ /g	calculé	

Valeur AOX D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non significative

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG

No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

No hazardous material as defined by the prescriptions.

! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations

non significative

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques
volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

! RUBRIQUE 16: Autres informations**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.4

! Source des principales informations

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.
Informations de nos fournisseurs.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.